



**VILLE
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX
 Tél : 02.38.28.76.00
 Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

Objet :

**Attribution d'une subvention au collège Schuman
 pour un échange avec l'Espagne**

Date de convocation

10 novembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Votants : 33

**Pour Extrait Conforme,
 Pour Le Maire,
 Par délégation
 Le fonctionnaire titulaire,
 Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20221116-DEL1052022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 02/12/2022

Publication 02/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Seize Novembre à 19 heures
 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
 en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY
 Gérard, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,
 Mme CARNEZAT, M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN,
 M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU
 Adjoint (e) s au Maire,**

**M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU,
 M. ABRAHAM, Mme FARNAULT, MM. SALL, PATRIGEON,
 Mme PENIN, MM. RAISONNIER, DESPLANCHES,
 Mmes HUTSEBAUT, FOUBET, MM DAUNAY, GABORET,
 Mme PLICHON, MM BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD,
 M. CHALENCON
 Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

**M. FOURNEL
 Mme MOLINA-AUBERT
 Mme SAJET**

**Pouvoir à M. ABRAHAM
 Pouvoir à Mme FOLY
 Pouvoir à M. PATRIGEON**

ABSENTS :

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 16 novembre 2022

CULT-N° 105/2022

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COLLÈGE SCHUMAN POUR UN ÉCHANGE SCOLAIRE AVEC L'ESPAGNE

Monsieur le Maire expose :

Le collège Schuman a pour projet l'organisation d'un échange scolaire avec Ciudad Real, ville espagnole située au sud de Madrid, pour 20 élèves de 4^{ème} et 3^{ème} hispanisants et 2 enseignants. Cet échange se déroulera en 2 temps :

- mars 2023 : déplacement en Espagne
- juin 2023 : accueil des correspondants espagnols

Le collège sollicite l'attribution d'une subvention de 3.500,00 € afin de participer aux frais de cet échange.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur avis favorable de la Commission Vie culturelle, Relations Européennes et Communication du 7 novembre 2022 et de la Commission Finances du 8 novembre 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PAR 32 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION,

APPROUVE l'attribution, au Collège Robert Schuman, de la subvention sollicitée de 3.500,00 € pour l'échange de l'année scolaire 2022-2023 avec l'Espagne.

PRECISE que son versement interviendra sur la présentation par le collège d'un justificatif de réservation du voyage.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.